

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2010

Réception par le Prefet : 17/12/2010

Publication : 23/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° *CP210 15-6-5*
Séance du jeudi 16 décembre 2010

PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2009 ET 2010 CHAPITRE 204 ASSAINISSEMENT (C213)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 – Eau (C01),
- VU la délibération n° 2009-5-6-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 – Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en dates des 21/09/2009, 24/11/2009 et 30/11/2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux Programmes d'Assainissement 2009 et 2010 les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre des :

- Programme 2009 : un montant de subventions de 58 050 €,
- Programme 2010 : un montant de subventions de 50 580 €.

L'imputation est la suivante : Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté